



ANNEXE 6



Articulation entre le Document Stratégique de la Façade maritime Sud-Atlantique (DSF SA) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne (SDAGE AG)





PRÉAMBULE

La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a instauré un principe de compatibilité réciproque des dispositions du SDAGE avec les objectifs environnementaux du document stratégique de façade (DSF), codifié aux articles L212-1 et L219-9 du code de l'environnement. Pour répondre à ce principe de compatibilité, le SDAGE 2022-2027 du bassin Adour-Garonne identifie la disposition B36 pour veiller à assurer sa compatibilité avec le DSF Sud-Atlantique. De même, le plan d'action du DSF Sud-Atlantique comporte l'action transversale 15-AT-01 « Favoriser la mise en œuvre des mesures SDAGE et SAGE qui visent à améliorer la qualité des eaux littorales » pour veiller également à respecter ce principe de compatibilité réciproque.

En complément, le premier tableau ci-après, annexé à la fois au DSF Sud-Atlantique et au SDAGE Adour-Garonne, présente l'articulation entre le SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et le DSF Sud-Atlantique à travers une correspondance entre les descripteurs et objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF et les dispositions du SDAGE.

Une ou plusieurs dispositions du SDAGE peuvent en effet être « associée(s) » à un objectif environnemental stratégique général du DSF Sud-Atlantique pour chaque descripteur.

Le second tableau précise cette articulation : il présente, par dispositions du SDAGE, leur contribution aux principaux objectifs environnementaux particuliers du DSF concernés par leur mise en œuvre.

Pour plus de lisibilité, les objectifs environnementaux particuliers du DSF sont regroupés par descripteurs.

Toutes les précisions relatives à ces objectifs environnementaux particuliers (listes d'espèces et de zones particulières concernées) sont apportées en annexe 6.b.

Il est à noter que près de 50% des dispositions du SDAGE sont associées très directement à des objectifs environnementaux stratégiques du DSF.

Seuls les objectifs environnementaux des descripteurs suivants [descripteur 1 / diversité biologique pour les mammifères marins - tortues, descripteur 4 / réseaux trophiques et descripteur 11 / énergie introduite en mer (bruit)] n'ont pas de dispositions spécifiques du SDAGE associées, car ils ne sont pas directement dans le champ de compétence du SDAGE.

Tableau 1

Correspondance entre les descripteurs et objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF, et les dispositions du SDAGE

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique</p>	
<p>D01 - Habitats benthiques D01HB</p> <p>Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers</p>	<p>■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p> <p>A12 - Informer et sensibiliser le public</p> <p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p> <p>B39 - Restaurer la qualité ichtyologique du littoral B40 - Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins</p> <p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> <p>D19 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques D29 - Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D30 - Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D31 - Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D38 - Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques D39 - Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides D40 - Éviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides D41 - Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides D42 - Évaluer la politique « zones humides » D43 - Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides (ex D42) et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale D44 - Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin</p>
<p>D01 - Mammifères marins - tortues D01MT</p> <p>Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues</p>	<p>Hors du champ de compétence du SDAGE</p>

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (suite)</p>	
<p>D01 - Oiseaux marins D01-OM</p> <p>Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger</p>	<p>■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p>
	<p>A33 - Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols</p>
	<p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p>
	<p>B40 - Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme</p> <p>B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent</p>
	<p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> <p>D19 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques</p> <p>D29 - Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p> <p>D30 - Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p> <p>D31 - Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p> <p>D38 - Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques</p> <p>D39 - Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides</p> <p>D40 - Éviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides</p> <p>D41 - Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides</p> <p>D42 - Évaluer la politique « zones humides »</p> <p>D43 - Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides</p> <p>D44 - Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires</p> <p>D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin</p> <p>D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection</p> <p>D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux</p> <p>D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin</p>

■ **Descripteur 1 - Diversité biologique (suite)**

■ **Orientation B - Réduire les pollutions**

B39 - Restaurer la qualité ichthyologique du littoral

B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent

B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins

■ **Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides**

D1 - Favoriser l'atteinte du meilleur équilibre entre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de production hydroélectrique

D23 - Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique

D26 - Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs

D26 - Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs

D27 - Mettre en œuvre une gestion du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE

D29 - Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D30 - Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D31 - Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D32 - Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité

D33 - Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins

D34 - Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins

D35 - Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines

D36 - Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral

D37 - Mettre en œuvre le plan national de restauration de l'esturgeon européen et préserver ses habitats sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne

D38 - Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques

D39 - Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides

D40 - Éviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides

D41 - Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides

D42 - Évaluer la politique « zones humides »

D43 - Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides (ex D42) et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale

D44 - Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires

D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin

D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection

D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux

D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin

D01 - Poissons céphalopodes D01-PC

Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
■ Descripteur 2 : Espèces invasives	
<p>D02 - Espèces non indigènes</p> <p> limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines</p>	<p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p> <p>B41 - Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques</p> <p>B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent</p> <p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> <p>D21 - Gérer et réguler les espèces envahissantes</p>
■ Descripteur 3 : Espèces exploitées	
<p>D03 - Espèces exploitées</p> <p>Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau de rendement maximum durable</p>	<p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p> <p>B39 - Restaurer la qualité ichthyologique du littoral</p> <p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> <p>D26 - Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs</p> <p>D27 - Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE</p> <p>D34 - Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins</p> <p>D35 - Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines</p> <p>D36 - Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral</p> <p>D37 - Mettre en œuvre le plan national de restauration de l'esturgeon européen et préserver ses habitats sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne</p> <p>D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin</p> <p>D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection</p> <p>D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux</p> <p>D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin</p>
■ Descripteur 4 : Réseaux trophiques	
<p>D04 - Réseaux trophiques</p> <p>Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs</p>	<p>Hors du champ de compétence du SDAGE</p>

■ Descripteur 5 : Eutrophisation

D05 - Eutrophisation

Réduire les apports excessifs en nutriments
et leur transfert dans le milieu marin

■ **Orientation A** - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE

A12 - Informer et sensibiliser le public

A13 - Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales

A29 - Informer les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme

A35 - Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire

■ **Orientation B** - Réduire les pollutions

B2 - Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées

B3 - Macropolluants : réduire les flux de pollution ponctuelle pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux

B4 - Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale

B5 - Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie

B6 - Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent

B10 - Renforcer la connaissance et l'accès à l'information

B11 - Valoriser les résultats de la recherche

B12 - Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention

B14 - Accompagner les programmes de sensibilisation

B15 - Améliorer les pratiques et réduire l'utilisation d'intrants.

B16 - Développer et soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles à bas niveau d'intrants

B17 - Prendre en compte les enjeux locaux lors des révisions des programmes d'actions régionaux

B20 - Promouvoir des pratiques agronomiques qui limitent l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants

B21 - Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion

B22 - Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques

B23 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales pour la gestion du foncier

B35 - Diagnostiquer et prévenir le développement des blooms algaux et en particulier des cyanobactéries

B45 - Améliorer les connaissances sur l'eutrophisation marine afin de prévenir le phénomène

■ **Descripteur 6** - Intégrité des fonds marins

D06 - Intégrité des fonds marins

Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales

■ **Orientation A** - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE

A33 - Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols

■ **Orientation B** - Réduire les pollutions

B39 - Restaurer la qualité ichthyologique du littoral

B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent

B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins

■ **Orientation D** - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

D12 - Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières

D13 - Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions

D14 - Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien

D19 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques

D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin

D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection

D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux

D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin

D49 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique

■ **Descripteur 7** - Conditions hydrographiques

D07 - Conditions hydrographiques

Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème

■ **Orientation A** - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE

A33 - Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols

■ **Orientation B** - Réduire les pollutions

B38 - Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles

B39 - Restaurer la qualité ichtyologique du littoral

B41 - Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques

B43 - Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique

B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent

B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins

■ **Orientation C** - Agir pour assurer l'équilibre quantitatif

C5 - Réviser les débits de référence en cours de SDAGE

C9 - Décliner et mettre en œuvre les démarches de gestion concertée pour atteindre l'équilibre quantitatif

C10 - Gérer collectivement les prélèvements

C23 - Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles

■ **Orientation D** - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

D9 - Améliorer la gestion des matériaux stockés dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau

D10 - Préparer les vidanges en concertation

D11 - Présenter un bilan des connaissances sur les extractions de matériaux alluvionnaires

D12 - Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières

D13 - Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions

D14 - Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien

D19 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques

D23 - Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique

D29 - Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

D32 - Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité

D34 - Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrateurs amphihalins

D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin

D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection

D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux

D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin

D49 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
■ Descripteur 8 - Contaminants	
<p>D08 - Contaminants</p> <p>Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels</p>	<p>■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorable à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p>
	<p>A31 - Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant</p> <p>A35 - Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire</p>
	<p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p>
	<p>B2 - Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées</p> <p>B3 - Macropolluants : réduire les flux de pollution ponctuelle pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux</p> <p>B4 - Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p>B5 - Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie</p> <p>B6 - Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent</p> <p>B8 - Micropolluants : réduire les émissions pour contribuer aux objectifs du SDAGE</p> <p>B10 - Renforcer la connaissance et l'accès à l'information</p> <p>B11 - Valoriser les résultats de la recherche</p> <p>B12 - Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention</p> <p>B13 - Renforcer une approche intégrée terre/mer dans le suivi des phytosanitaires</p> <p>B14 - Accompagner les programmes de sensibilisation</p> <p>B15 - Améliorer les pratiques et réduire l'utilisation d'intrants</p> <p>B16 - Développer et soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles à bas niveau d'intrants</p> <p>B17 - Prendre en compte les enjeux locaux lors des révisions des programmes d'actions régionaux</p> <p>B18 - Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires</p> <p>B20 - Promouvoir des pratiques agronomiques qui limitent l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants</p> <p>B21 - Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion</p> <p>B22 - Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques</p> <p>B23 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales pour la gestion du foncier</p> <p>B38 - Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles</p> <p>B39 - Restaurer la qualité ichtyologique du littoral</p> <p>B40 - Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme</p> <p>B41 - Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques</p> <p>B42 - Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers</p>
	<p>■ Orientation C - Agir pour assurer l'équilibre quantitatif</p>
	<p>C23 - Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles</p>
<p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p>	
<p>D14 - Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien</p>	
<p>D21 - Gérer et réguler les espèces envahissantes</p>	

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
■ Descripteur 9 - Questions sanitaires	
<p>D09 - Questions sanitaires</p> <p>Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade</p>	<p>■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorable à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p> <p>A35 - Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire</p> <p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p> <p>B2 - Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées</p> <p>B4 - Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p>B5 - Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie</p> <p>B6 - Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent</p> <p>B12 - Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention</p> <p>B21 - Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion</p> <p>B23 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales pour la gestion du foncier</p> <p>B31 - Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants</p> <p>B32 - Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale</p> <p>B35 - Diagnostiquer et prévenir le développement des blooms algaux et en particulier des cyanobactéries</p> <p>B37 - Sécuriser la pratique de la baignade</p> <p>B38 - Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles</p> <p>B42 - Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers</p>
■ Descripteur 10 - Déchets marins	
<p>D10 - Déchets marins</p> <p>Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime</p>	<p>■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p> <p>A12 - Informer et sensibiliser le public</p> <p>■ Orientation B - Réduire les pollutions</p> <p>B33 - Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution</p> <p>B41 - Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques</p> <p>B47 - Connaître les sources de déchets et leurs impacts</p> <p>B48 - Sensibiliser et prévenir le rejet de déchets vers le cycle de l'eau</p> <p>B49 - Gérer et valoriser les déchets présents dans le cycle de l'eau et sur le littoral</p> <p>■ Orientation C - Agir pour assurer l'équilibre quantitatif</p> <p>C23 - Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles</p> <p>■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p> <p>D22 - Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants</p>
■ Descripteur 11 - Énergie introduite en mer (bruit)	
<p>D11 - Énergie introduite en mer (bruit)</p> <p>Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins</p>	<p>Hors du champ de compétence du SDAGE</p>

Tableau 2

Correspondance entre les dispositions du SDAGE, et les descripteurs et objectifs environnementaux particuliers du DSF

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE</p>	
<p>A12 - Informer et sensibiliser le public</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p> <p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p> <p>D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p> <p>D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p> <p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p> <p>■ Descripteur 10 : Déchets marins</p> <p>D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral</p>
<p>A13 - Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
<p>A29 - Informer les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	
<p>A31 - Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant</p>	<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre</p>
<p>A33 - Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)</p> <p>D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p>D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins* dans les zones humides littorales</p> <p>D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p> <p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p> <p>D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur</p> <p>D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE02 - Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable*sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>
<p>A35 - Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports</p> <p>Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p> <p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions	
<p>B2 - Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
	<p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
	<p>B3 - Macropolluants - réduire les flux de pollution ponctuelle pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux</p>
<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p>	

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (<i>suite</i>)	
<p>B4 - Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p>B5 - Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie</p> <p>B6 - Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent</p>	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires
<p>B8 - Micropolluants : réduire les émissions pour contribuer aux objectifs du SDAGE</p>	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
<p>B10 - Renforcer la connaissance et l'accès à l'information</p>	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports</p> <p>Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (<i>suite</i>)	
B11 - Valoriser les résultats de la recherche	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p> <p>D05-OE04 - Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) au niveau national</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
<p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>	
B12 - Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
B13 - Renforcer une approche intégrée terre/mer dans le suivi des phytosanitaires	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires
	<p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
	■ Descripteur 8 : Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
<p>B14 - Accompagner les programmes de sensibilisation</p> <p>B15 - Améliorer les pratiques et réduire l'utilisation d'intrants</p> <p>B16 - Développer et soutenir les démarches de valorisation des productions agricoles à bas niveau d'intrants</p> <p>B17 - Prendre en compte les enjeux locaux lors des révisions des programmes d'actions régionaux</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p> <p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
<p>B18 - Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits phytosanitaires</p>	<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
<p>B20 - Promouvoir des pratiques agronomiques qui limitent l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p> <p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
B21 - Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre l'érosion	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
B22 - Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires
	<p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
	■ Descripteur 5 - Eutrophisation
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
<p>B23 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales pour la gestion du foncier</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p>
	<p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf. liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
	<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p>
	<p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p> <p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
<p>B31 - Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants</p>	<p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
<p>B32 - Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale</p>	<p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
<p>B33 - Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution</p>	<p>■ Descripteur 10 - Déchets marins</p> <p>D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral</p> <p>D10-OE02 - Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
B35 - Diagnostiquer et prévenir le développement des blooms algaux et en particulier des cyanobactéries	■ Descripteur 5 - Eutrophisation D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf. liste en annexe 6.b) à ces apports Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages
B37 - Sécuriser la pratique de la baignade	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages
B38 - Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles	■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant
	■ Descripteur 8 - Contaminants D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage
	■ Descripteur 9 - Questions sanitaires D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages
	■ Descripteur 10 - Déchets marins D10-OE02 - Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation B : Réduire les pollutions <i>(suite)</i></p> <p>B39 - Restaurer la qualité ichtyologique du littoral</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p>
	<p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p>
	<p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI</p> <p>OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
	<p>■ Descripteur 3 - Espèces exploitées</p>
	<p>D03-OE01 - Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes</p> <p>D03-OE02 - Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale</p> <p>D03-OE03 - Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles</p>
	<p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p>
	<p>D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur</p>
	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p>
	<p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p> <p>D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant</p>
<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p>	
<p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE04 - Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>	

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (<i>suite</i>)	
B40 - Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)
	D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)
	D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
	■ Descripteur 8 - Contaminants D08-OE02 - Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation D08-OE03 - Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance D08-OE04 - Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)
B41 - Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques	■ Descripteur 2 - Espèces invasives
	D02-OE03 - Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés aux eaux et sédiments de ballast des navires
	■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques
	D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf. liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres
	■ Descripteur 8 - Contaminants D08-OE02 - Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation D08-OE03 - Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance D08-OE04 - Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.) D08-OE05 - Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion (cf. liste en annexe 6.b) et supprimer les rejets, émissions, relargage des substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage
	■ Descripteur 10 - Déchets marins
	D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral D10-OE02 - Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
<p>B42 - Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p> <p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p> <p>D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p> <p>D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>
	<p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p>
	<p>■ Descripteur 9 - Questions sanitaires</p> <p>D09-OE01 - Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages</p>
	<p>B43 - Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)</p> <p>B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p>
	<p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p> <p>D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p> <p>D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)</p>
	<p>D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p>D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p>
	<p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
	<p>■ Descripteur 2 – Espèces non indigènes</p>
	<p>D02- OE02 - Limiter le transfert des espèces non indigènes (ENI) à partir de zones fortement impactées</p> <p>D02- OE03 - Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés aux eaux et sédiments de ballast des navires</p> <p>D02- OE04 - Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles</p>
	<p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p>
	<p>D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur</p> <p>D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p>
<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p>	
<p>D07-OE02 - Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable (au sens de l'évaluation environnementale) sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p> <p>D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant</p>	

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation B : Réduire les pollutions (suite)	
<p>B45 - Améliorer les connaissances sur l'eutrophisation marine afin de prévenir le phénomène</p>	<p>■ Descripteur 5 - Eutrophisation</p> <p>D05-OE01 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, en particulier pour la façade SA : Embouchure de la Gironde</p> <p>D05-OE02 - Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles (cf.liste en annexe 6.b) à ces apports</p> <p>Liste des zones ciblées pour la façade SA en annexe 6.b</p> <p>D05-OE03 - Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation</p>
<p>B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins.</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p> <p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p> <p>D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur</p> <p>D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE1 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE02 - Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable (au sens de l'évaluation environnementale) sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>
<p>B47 - Connaître les sources de déchets et leurs impacts</p> <p>B48 - Sensibiliser et prévenir le rejet de déchets vers le cycle de l'eau</p> <p>B49 - Gérer et valoriser les déchets présents dans le cycle de l'eau et sur le littoral</p>	<p>■ Descripteur 10 - Déchets marins</p> <p>D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif	
<p>C5 - Réviser les débits de référence en cours de SDAGE</p> <p>C9 - Décliner et mettre en œuvre les démarches de gestion concertée pour atteindre l'équilibre quantitatif</p>	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant</p>
<p>C10 - Gérer collectivement les prélèvements</p>	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant</p>
<p>C23 - Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles</p>	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE04 - Assurer un volume d'eau douce suffisant en secteur côtier toute l'année, notamment en réduisant les niveaux de prélèvements d'eau (souterraine et de surface) au niveau du bassin versant</p> <p>■ Descripteur 8 - Contaminants</p> <p>D08-OE01 - Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports</p> <p>D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion</p> <p>D08-OE07 - Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage</p> <p>■ Descripteur 10 - Déchets marins</p> <p>D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</p>	
<p>D1 - Favoriser l'atteinte du meilleur équilibre entre les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de production hydroélectrique</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
<p>D9 - Améliorer la gestion des matériaux stockés dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau</p> <p>D10 - Préparer les vidanges en concertation</p>	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>
<p>D11 - Établir et Présenter un bilan des connaissances sur les extractions de matériaux alluvionnaires</p>	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p>
<p>D12 - Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières</p>	<p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p> <p>D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p>
<p>D13 - Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions</p>	<p>■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins</p> <p>D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (suite)	
D14 - Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien	■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins
	D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
	■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques
	D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf. liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
	■ Descripteur 8 - Contaminants
	D08-OE06 - Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion
D19 - Mettre en cohérence les autorisations administratives relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les aides publiques	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)
	D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer
	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)
	D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale
	■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins
	D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur
D21 - Gérer et réguler les espèces envahissantes	■ Descripteur 2 - Espèces non indigènes
	D02-OE01 - Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore
	D02-OE02 - Limiter le transfert des espèces non indigènes (ENI) à partir de zones fortement impactées
	D02-OE03 - Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés aux eaux et sédiments de ballast des navires D02-OE04 - Limiter les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles
■ Descripteur 8 - Contaminants	
D08-OE04 - Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.)	
D22 - Gérer et valoriser les déchets et les bois flottants	■ Descripteur 10 - Déchets marins
	D10-OE01 - Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral D10-OE02 - Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (<i>suite</i>)</p>	
<p>D23 - Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI</p> <p>OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>
<p>D26 - Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs</p> <p>D27 - Mettre en œuvre une gestion du patrimoine piscicole d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI</p> <p>OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>■ Descripteur 3 – Espèces exploitées</p> <p>D03-OE01 - Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes</p> <p>D03-OE02 - Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale</p> <p>D03-OE03 - Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (<i>suite</i>)</p> <p>D29 - Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p>
	<p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p> <p>D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p> <p>D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)</p>
	<p>D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p>D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p>
	<p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHI identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p>
<p>D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>	

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (<i>suite</i>)</p>	
<p>D30 - Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p> <p>D31 - Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p> <p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied</p> <p>D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond</p> <p>D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)</p> <p>D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)</p> <p>D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p>D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnel</p>
	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI</p> <p>OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
<p>D32 - Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI</p> <p>OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
	<p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (suite)	
D33 - Identifier les axes à grands migrants amphihalins	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>
D34 - Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures de gestion des poissons migrants amphihalins	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrants</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>■ Descripteur 3 - Espèces exploitées</p> <p>D03-OE01 - Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes</p> <p>D03-OE02 - Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale</p> <p>■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques</p> <p>D07-OE01 - Eviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres</p> <p>D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières</p>

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
<p>■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (<i>suite</i>)</p>	
<p>D35 - Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines</p> <p>D36 - Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion halieutique en milieu continental, estuarien et littoral</p> <p>D37 - Mettre en œuvre le plan national de restauration de l'esturgeon européen et préserver ses habitats sur les bassins de la Garonne et de la Dordogne</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier: Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p> <p>■ Descripteur 3 - Espèces exploitées</p> <p>D03-OE01 - Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes</p> <p>D03-OE02 - Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale</p>
<p>D38 - Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques</p> <p>D39 - Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides</p> <p>D40 - Éviter le financement public des opérations engendrant un impact négatif sur les zones humides</p> <p>D41 - Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides</p> <p>D42 - Évaluer la politique « zones humides »</p> <p>D43 - Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale</p> <p>D44 - Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires</p>	<p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)</p> <p>D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)</p> <p>D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer</p> <p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (oiseaux marins)</p> <p>D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p>D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales</p> <p>D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p> <p>■ Descripteur 1 - Diversité biologique (poissons céphalopodes)</p> <p>D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique</p>

■ **Orientation D** : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (*suite*)

D45 - Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin

D46 - Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection

D47 - Sensibiliser les acteurs et le public sur l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et littoraux

D48 - Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin

■ **Descripteur 1** - Diversité biologique (habitats benthiques)

D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)

D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer

D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied

D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellariidés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond

D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)

D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles

■ **Descripteur 1** - Diversité biologique (oiseaux marins)

D01-OM-OE03 - Éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale

D01OM-OE04 - Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins

D01-OM-OE05 - Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales

D01-OM-OE06 - Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

■ **Descripteur 1** - Diversité biologique (poissons céphalopodes)

D01-PC-OE03 - Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines (cf.listes d'espèces en annexe 6.b) dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI

OE s'appliquant sur l'ensemble de la façade SA mais ciblant en particulier:

Sèvre Niortaise, PNM Pertuis Gironde, Nivelle et Adour ciblés en cohérence avec les dispositions des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne portant sur les poissons migrateurs

D01-PC-OE05 - Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration y compris celles empruntées par les espèces amphihalines et récifales), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique

■ **Descripteur 3** - Espèces exploitées

D03-OE01 - Conformément à la Politique Commune de la Pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes

D03-OE02 - Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale

■ **Descripteur 6** - Intégrité des fonds marins

D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur

D06-OE02 - Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

■ **Descripteur 7** - Conditions hydrographiques

D07-OE01 - Éviter les impacts résiduels notables (au sens de l'évaluation environnementale) de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression (cf.liste en annexe 6.b), sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres

D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (<i>suite</i>)	
D49 - Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique	■ Descripteur 6 - Intégrité des fonds marins
	D06-OE01 - Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur
	■ Descripteur 7 - Conditions hydrographiques
	D07-OE03 - Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
Hors du champ de compétence du SDAGE	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (mammifères marins - tortues)
	■ Descripteur 4 - Réseaux trophiques
	■ Descripteur 11 - Énergie introduite en mer (bruit)